

Commune de L'Albenc

Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 avril 2015

COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 23 avril 2015

Nombre de conseiller.e.s :

- en exercice : 15
- présent.e.s : 12

Le vingt-huit avril de l'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présent.e.s : Ghislaine ZAMORA, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christelle GUIONNEAU, Christian JOLLY, Marjory LUYTON, Nathalie LYONNE Marlène MANTEGARI, Alexandre PICAT, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK.

Excusé.e.s : Brahim BASRI (pouvoir donné à Ghislaine ZAMORA), Christian MATHIEU, Anne-Laure ROUQUAIROL.

Christelle GUIONNEAU est désignée secrétaire de séance.

I. Compte rendu de la séance du 31 mars 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de sa séance du 31 mars 2015.

II. D150428-01 - Demande de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public Grande rue

La maire informe l'assemblée que le SEDI finance à 80% les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public Grande rue qui permettent par rotation le remplacement de très anciens luminaires. Opération prévue en 2015.

La maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 10.302,09 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour le projet de remplacement de 14 luminaires Grande rue et la substitution des ampoules au mercure d'un coût de 10.302,09 € HT ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- Autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

III. D150428-02 - Demande de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public Rue des Terreaux

La maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour des travaux d'implantation d'un point lumineux suite à la démolition d'une maison rue des Terreaux, travaux prévus en 2015.

La maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 1.644,85 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour l'implantation d'un point d'éclairage rue des Terreaux d'un coût de 1.644,85 € HT ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- Autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

IV. D150428-03 - Demande de financement au SEDI pour des travaux d'installation d'horloges astronomiques sur l'éclairage public

La maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux de fourniture et pose d'horloges astronomiques sur le réseau d'éclairage public en 2015. Horloges nécessaires à la coupure d'éclairage en cœur de nuit afin d'effectuer des économies.

La maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 1.733,26 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour les travaux de fourniture et pose d'horloges sur le réseau d'éclairage public, d'un coût de 1.733,26 € HT ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- Autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

V. D150428-04 - Demande de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public rue du Stade

La maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux d'implantation de points lumineux justifiés par l'urbanisation du quartier de la rue du Stade. Travaux en 2015.

La maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 12.757,82 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour l'implantation de 4 points d'éclairage rue du Stade, d'un coût de 12.757,82 € HT ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- Autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

VI. D150428-05 - Demande de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public pour le projet de la nouvelle route entre Rue du stade et RD1092

La maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour l'hypothèse d'implantation de 2 points lumineux, sur le projet de nouvelle route du stade, en 2015.

La maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 6.604,37 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Il est précisé que cette opération devrait être conjointe avec la Commune de Vinay.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour l'implantation de 2 points d'éclairage sur la nouvelle route du stade, d'un coût de 6.604,37 € HT ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- Autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

VII. D150428-06 - Demande de financement au SEDI pour des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

La maire informe que les gaines permettant l'opération d'enfouissement du réseau de basse tension ont été placées fin 2014 rue du Pressoir, vers la Grande rue. Le câblage doit être réalisé dans les 2 ans, réalisation prévue en 2016.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants pour câblage et de l'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public rue du Pressoir :

- | | |
|---|-------------|
| - Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à | 122.946 € ; |
| - Le montant total de financement externe serait de | 119.158 € ; |
| - La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI serait nulle | 0 € ; |
| - La contribution aux investissements s'élèverait donc à environ | 3.788 €. |

Sachant que le budget ne permettra pas de réaliser les travaux coordonnés nécessaires dans la grande rue, nous devrions décider lors de l'étude et d'ici septembre de limiter pour l'instant cette opération à la seule rue du Pressoir.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'absence d'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Commune de l'Albenc - Affaire 14.146.004
Enfouissement BT Grande rue Tr1 + câblage BT+EP rue du Pressoir
Prix de revient prévisionnel 122.946 € TTC
Financement externes 119.158 € ;
Participation prévisionnelle 3.788 €.

- Prend acte de l'absence d'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

VIII. Questions diverses

Vente des appartements restants

La maire informe que la vente du premier des deux appartements restants devrait se réaliser courant mai et qu'une promesse de vente a été récemment signée sur le dernier, pour une vente prévue en juillet.

Logements vacants de l'OPAC

La maire informe que quatre appartements de l'OPAC sont actuellement disponibles à la location : 1 T4, 2 T3 et 1 T2. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher directement de l'OPAC.

Plan communal de sauvegarde

La maire rappelle que la Commune doit mettre à jour son Plan communal de sauvegarde.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux et de ses partenaires en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune, notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département et des moyens disponibles (publics ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

La maire souhaite qu'un ou une élu.e soit référent.e sur ce dossier, quelqu'un qui puisse avoir pour préoccupation de faire avancer la municipalité sur ce dossier.

Marjory LUYTON se propose et reçoit l'approbation de ses collègues.

Aménagement de sécurité sur les RD 35 et RD 1092

La maire informe que le Département de l'Isère s'apprête à bonifier de 10 points supplémentaires les subventions qu'il a accordées pour des travaux d'investissement, ceci à la condition que l'ordre de service des travaux soit donné avant la fin juillet 2015. Ce plan départemental veut soutenir l'activité économique. Elle sollicite l'accord des élu.e.s sur l'engagement dans cette démarche sur le dossier d'aménagement de sécurité de la RD 35 et RD 1092.

L'accord est donné, sachant qu'il convient dès lors de lancer rapidement les marchés publics permettant cet avancement. Il est rappelé également que la Commune saura en juin si les participations du Département et de l'Etat au titre de la DETR seront acquises ou non.

Rencontre de l'équipe éducative du groupe scolaire

Un point a été fait avec les enseignant.e.s du groupe scolaire. Cette rencontre a fait le point des travaux prévus pour l'école. Par ailleurs, la maire a rappelé l'engagement financier maintenu de la municipalité sur les sorties à la piscine tout en rappelant que la question du transport ne se plaçait pas sur le même plan.

Sur le TAP, toutes les parties sont d'accord pour maintenir le dispositif existant sur le vendredi après-midi. C'est d'ailleurs ce préliminaire qui a prévalu à la rédaction du PEDT qui s'est ensuivi et conclu promptement.

Le conseil municipal, invité à approuver le PEDT, se prononce pour à l'unanimité.

Rencontre de l'équipe dirigeante du Rugby

Malgré la baisse de la contribution directe auprès de lui, la municipalité a rappelé au club le maintien de son engagement, notamment en reconduisant la subvention de 15 € attribuée aux enfants licenciés de moins de 14 ans.

Rencontre du Sou des écoles

Un point a été fait sur les différentes demandes de l'association, notamment sur le refus d'attribution d'un jeu clés de l'école par la municipalité. Par ailleurs, il a été rappelé au Sou son rôle au sein de l'école. Le choix des activités scolaires incombe aux enseignants ainsi que la gestion des fonds apportés par le Sou, en particulier ce qui concerne le transport des enfants pour la piscine.

Restructuration de l'encours de la dette

La maire informe le conseil qu'elle est en cours de discussion avec un certain nombre d'établissements bancaires dans le but de réduire l'impact de la dette sur les finances communales. Elle souligne toutefois le manque de volonté des établissements bancaires vis-à-vis des collectivités publiques.